



**COMMUNE DE LAURABUC  
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 10.07.2020**

**Date de convocation :** 30.06.2020

Conseillers en exercice : 11

**Présents :** 9 - **Votants :** 10

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Mesdames : - Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIERES.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1<sup>er</sup> Adjoint - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE.

Absente excusée : Sylvie COURTHIEU.

Procuration : Bernard VIE à Jean-Pierre PLANCADE.

La séance est ouverte à 19h00.

Omar AÏT MOUH est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 09.06.2020, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**I – A examiner :**

- 1°) Désignation des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales.**
- 2°) Attribution des subventions aux associations.**
- 3°) Affectation des résultats de fonctionnement de la commune.**
- 4°) Approbation du Budget Primitif de la commune.**
- 5°) Acquisition parcelles ZT 55 et ZT 57.**
- 6°) Adhésion au groupement commande Défense Extérieure Contre l'Incendie.**
- 7°) Convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des autorisations d'occupation du sol.**

**II - Questions diverses.**

**SMICTOM**

**Eau Bien Commun du Lauragais**

**Numérotation**

## I – A examiner :

### **1°) Désignation des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme l'indique le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et la circulaire préfectorale DLC-BELPAG 11-2020-059, il convient d'élire un délégué et trois suppléants en vue des élections sénatoriales.

- La candidature de M. Cédric LEMOINE est enregistrée en tant que délégué.

Cédric LEMOINE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

- Les candidatures de M. Olivier JURADO, Mme Anne-Laurence FRULLINI et Mme Marie-France LOISEL sont enregistrées en tant que suppléants en vue des élections sénatoriales.

M. Olivier JURADO, Mme Anne-Laurence FRULLINI, Mme Marie-France LOISEL, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

### **2°) Attribution des subventions aux associations.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, les différents dossiers de demande de subventions pour l'année 2020 présentés par les associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

✚ Association de Sauvegarde	450,00 €
✚ Comité des fêtes de Laurabuc	2 500,00 €
✚ FJEP Laurabuc	1 200,00 €
✚ Le souvenir Français	50,00 €
✚ Les amis du Parc de la Matarelle	180,00 €
✚ Société de chasse Laurabuc	630,00 €

### **3°) Affectation des résultats de fonctionnement de la commune.**

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, a arrêté les comptes de l'exercice 2019 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

✚ Un excédent de fonctionnement de :	187 426,39
✚ Un excédent reporté de :	161 796,58
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>349 222,97</b>
✚ Un excédent d'investissement de :	23 395,43
✚ Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
<b>Soit un excédent de financement de :</b>	<b>23 395,43</b>

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT</b>	<b>349 222,97</b>
<b>AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)</b>	<b>97 637,00</b>
<b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>251 585,97</b>
<hr/>	
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :</b>	<b>23 395,43</b>

#### 4°) Approbation du Budget Primitif de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires du personnel ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### Section de Fonctionnement.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers des bâtiments communaux, à la location de la salle polyvalente.

Les recettes de fonctionnement représentent 294 032,98 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations des services effectuées, et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement représentent 555 113,95 euros.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement.

Les principales dépenses et recettes de fonctionnement :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Dépenses courantes	207 668,01		
Dépenses personnel	204 357,94	Recettes des services	7 537,64
Autres dépenses de gestion courante	75 562,00	Impôts et taxes	171 000,00
Charges exceptionnelles	51 366,00	Dotations et participations	83 900,00
Dépenses financières	9 619,00	Autres recettes de gestion courante	30 500,00
Dotation provisions	6 541,00	Produits exceptionnels	1 090,00

Total des dépenses réelles	555 113,95	Total des recettes réelles	294 032,98
Charges (écritures d'ordre entre sections)	505,00	Produits (écritures d'ordre entre sections) <b>(1)</b>	10 000,00
		Excédent reporté	251 585,97
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>555 618,95</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>555 618,95</b>

**(1)** Cette somme correspond à des travaux en régie, c'est-à-dire effectués par les agents municipaux. La TVA est ainsi récupérée sur les fournitures.

### Section d'investissement.

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

-en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de travaux.

-en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que la taxe d'aménagement, la récupération de la TVA et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets.

Vue d'ensemble de la section d'investissement.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde négatif d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	97 637,00
Autres dépenses financières	4 000,00	Solde positif d'exécution reporté	23 395,43
Remboursement capital emprunts	28 166,64	Dotations et fonds divers TA – FCTVA - Réserves	100 234,03
Travaux d'équipement	296 857,72	Subventions	117 252,90
Opérations pour compte de tiers	939,70	Opérations pour compte de tiers	939,70
Charges (écritures d'ordre en sections)	10 000,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	505,00
Opération d'ordre à l'intérieur de la section		Opération d'ordre à l'intérieur de la section	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>339 964,06</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>339 964,06</b>

Les principaux projets de l'année 2020 sont : des travaux sur la voirie, l'élaboration du PLU, une nouvelle tranche de rénovation de l'éclairage public, l'accessibilité de la Mairie et du terrain de Tennis, des travaux et étude de bâtiments.

Les subventions d'investissement prévues proviennent de l'Etat, de la Région, du Département et Fond Européen.

**Le budget de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 555 618,95 euros et en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 339 964,06 euros. Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2020.**

#### **5°) Acquisition parcelles ZT 55 et ZT 57.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée, que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée ZT 23, parcelle sur laquelle est implanté le château d'eau. Cette parcelle étant limitrophe à la parcelle cadastrée ZT 55, il a été proposé au propriétaire, Monsieur Marc OMEDES, que la commune puisse en faire l'acquisition afin de sécuriser l'accès au château d'eau dans le cadre du plan Vigipirate et que Monsieur Marc OMEDES propose à la commune a rétrocession pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée ZT 57, chemin d'accès aux parcelles ZT 56 et ZT 54.

Monsieur Marc OMEDES ayant donné son accord pour la vente de la parcelle cadastrée ZT 55 à la commune de Laurabuc, Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée ZT 55 d'une superficie de 294 m<sup>2</sup> pour un montant de 2 940,00 € et la rétrocession pour l'euro symbolique à la commune de la parcelle cadastrée ZT 57 situées sur la commune de Laurabuc.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

#### **6°) Adhésion au groupement commande Défense Extérieure Contre l'Incendie.**

Monsieur le Maire indique que suite au nouveau règlement départemental du 4 juillet 2017, le Maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau sur le territoire communal.

Pour se faire, il est nécessaire de réaliser un schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Lors de son Assemblée Générale du 12 février 2019, l'Agence Technique Départementale de l'Aude s'est érigée en centrale d'achats permettant de recourir à des achats groupés de prestations de services. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'un groupement de commandes par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois dans le cadre de marchés de prestations intellectuelles relatifs à l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable (DAEP) et de DECI.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commandes et demande l'autorisation de signer la convention constitutive relative aux marchés de prestations intellectuelles relatifs à l'élaboration d'un schéma DAEP et de DECI.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve.**

### **7°) Convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des autorisations d'occupation du sol.**

Monsieur le Maire signale que la mutualisation du service commun d'instruction des autorisations du droit du sol créée le 1<sup>er</sup> juillet 2015, à la demande des communes membres de l'EPCI, arrive à son terme le 30 juin 2020. Il rappelle que la convention avec la CCCLA est reconduite de manière expresse pour une durée de 5 ans.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal :

- que la durée de la convention s'étendra du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2025 ;
- que les autorisations de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, liées au permis de construire seront instruites par le service urbanisme de la CCCLA ;
- que les déclarations préalables pour lotissement et autre division foncière non soumise à permis d'aménager, seront instruites par le service urbanisme de la CCCLA.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve le projet de renouvellement de la convention tel que présenté par Monsieur le Maire.**

### **II - Questions diverses.**

#### **SMICTOM :**

Le rapport annuel 2019 du SMICTOM laisse apparaître une baisse significative des tonnages des Ordures Ménagères au profit du tri sélectif. C'est pourquoi il est important de continuer dans cette dynamique et surtout de ne pas revenir en arrière pour les nouveaux circuits de collecte.

Les tonnages de verre ont également augmenté mais moins significativement. C'est pourquoi, dès la fin de la mise en place des bacs de regroupement du tri sélectif, le SMICTOM s'attellera à identifier les points de collectes manquants ainsi qu'à communiquer sur l'importance de trier le verre plutôt que de le jeter dans les Ordures Ménagères.

Les tonnages des 8 Espaces Écologiques font apparaître une baisse des déchets tels que encombrants, gravats, bois ou vert ainsi qu'une augmentation des déchets recyclés tels que les meubles, les DEEE, le linge, la ferraille.

COLVALDEM a demandé une augmentation de la TEOM : 10 € par habitant, suite à l'augmentation très importante de la tonne ordures (sacs noirs). Celle-ci ne sera que 3 € par habitant pour les communes du SMICTOM et sera appliquée lors de la prochaine taxation.

#### **Eau Bien Commun du Lauragais :**

L'association d'usagers « Eau Bien Commun du Lauragais » milite pour la gestion publique du service public sur l'ensemble de ces territoires en régie publique plutôt qu'en délégation du Service Public à des multinationales. L'association demande à la commune de passer en Régie publique.

Notre contrat actuel DSP avec SUEZ a été prorogé jusqu'au 31/12/2020 par la CCCLA qui a la compétence EAU et ASSAINISSEMENT. Afin de s'aligner sur une échéance commune des différents contrats sur les 43 communes, il est prévu de proroger ce contrat jusqu'en 2026. Pendant cette période un diagnostic sera mené pour choisir les meilleures options d'exploitation.

**Numérotation :**

Des numérotations vont être attribuées :  
Chemin de l'Horte,  
Les Prataniers,  
Villa Marie,  
La Périole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Les Conseillers,